

MALI : PLUS DE 700 ÉCOLES FERMÉES, 2 MILLIONS D'ENFANTS DÉSCOLARISÉS DE FORCE

Date : 9 mai 2019



Situation alarmante pour les enfants déscolarisés de force au Mali

Dans son [rapport](#), l'Expert indépendant de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Mali a souligné que l'insécurité est source de plusieurs violations des droits des enfants (A/HRC/40/77, § 50, 51 et 53). Les enfants sont recrutés et utilisés dans les groupes et forces armés. Les violences sexuelles, les enlèvements, les attaques contre des écoles et des hôpitaux, et le refus d'accès à l'aide humanitaire sont des conséquences directes du conflit qui s'éternise. Plus de 700 écoles ont été fermées dans le nord et le centre du Mali. Ce sont plus de 2 millions d'enfants déscolarisés de force qui sont ainsi livrés à leur sort. Ils sont à la merci des groupes extrémistes et restent exposés à de multiples violences : mariages précoces et mariages forcés, traite, exploitation sexuelle et économique.

Le BICE et le Bureau national catholique de l'enfance au Mali ([BNCE-Mali](#)) ont plaidé pour une intervention d'urgence de l'État malien à travers des programmes de prise en charge afin que cette génération d'enfants déscolarisés de force ne soit pas sacrifiée.

Le Code de protection des droits des enfants toujours en souffrance

Le BICE et le BNCE-Mali se sont réjouis du fait que l'Expert indépendant de l'ONU sur le Mali ait relayé dans son [rapport](#) cet imbroglio politico-juridique qui frappe le Code de protection des droits

de l'enfant. Ce texte se trouve dans une impasse juridique depuis 2002. En effet, l'ordonnance n° 02-062/P-RM du 5 juin 2002 portant Code de protection de l'enfant a été prise par l'exécutif mais n'a pas été revêtue, après coup, du sceau législatif dans les délais légaux. Depuis lors, certains invoquent sa caducité, d'autres continuent de l'invoquer estimant, à tort ou à raison, que le Code est entré dans l'ordonnancement juridique malien. Le BICE et le [BNCE-Mali](#) ont souligné l'impérieuse nécessité d'accélérer la relecture annoncée de l'ordonnance du 5 juin 2002 et de prendre en compte de nouvelles thématiques non intégrées initialement dans le Code, telles que les droits des enfants à l'ère du numérique.

Plaidoyer pour l'adoption de la loi contre les violences basées sur le genre

Le projet de loi contre les violences basées sur le genre a été remis aux ministres de la Promotion de la femme et de la Justice depuis juillet 2017. Toutefois, depuis lors, le projet n'est pas transformé en loi. Le BICE et le BNCE-Mali ont interpellé les autorités maliennes et les ont appelées à adopter cette loi dans les plus brefs délais.